

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

Délibération
n° 2011.04. 40.B

Hôtel d'entreprises du
Grand Girac :
convention
d'occupation précaire
avec l'association
SYNERGENCE

LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011

**DELIBERATION
N° 2011.04. 40.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**HOTEL D'ENTREPRISES DU GRAND GIRAC : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
AVEC L'ASSOCIATION SYNERGENCE**

Par délibération n°128 du 10 juillet 2008, le conseil communautaire a décidé d'affecter une partie de la pépinière d'entreprises du GrandAngoulême en hôtel d'entreprises, afin de permettre la location temporaire de bureaux à des entreprises tertiaires ne répondant pas aux critères de créateur d'entreprise.

L'association SYNERGENCE intervient auprès des porteurs de projet d'entreprises cherchant un soutien financier pour la création, le développement, l'innovation ou la reprise d'une entreprise, quelque soit le secteur d'activité, et propose un accompagnement par des chefs d'entreprise expérimentés.

Actuellement installée au 86 rue Maryse Bastié dans la ZI n°3, SYNERGENCE sollicite auprès du GrandAngoulême la possibilité de louer un bureau au sein de l'hôtel d'entreprises.

Il est donc proposé que le GrandAngoulême consente à SYNERGENCE la mise à disposition d'un bureau de 30 m² (bureau B6) au sein de cet ensemble tertiaire, en l'état, selon une convention exclue du code du commerce. Il est expressément convenu que le caractère dérogatoire et précaire de la convention reste justifié par le fait que le GrandAngoulême se réserve le droit de résilier la présente convention précaire à tout instant - moyennant un préavis de 6 mois - si la partie « pépinière d'entreprises » voyait son taux de remplissage fortement augmenter.

La convention serait consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2011 et l'association sera autorisée à procéder à son emménagement à partir du 27 avril 2011.

Le montant de la redevance mensuelle s'élèvera à 240,00 € HT et les charges locatives mensuelles seront fixées forfaitairement à 72,00 € HT.

Un dépôt de garantie représentant un mois de location devra être versé par SYNERGENCE pour assurer l'exécution de la présente convention.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°128 du 10 juillet 2008 portant modification du règlement intérieur de la pépinière du Grand Girac, autorisant la location dans le cadre de l'hôtel d'entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 20 avril 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'occupation précaire avec l'association SYNERGENCE selon les modalités décrites ci-dessus et son emménagement à partir du 27 avril 2011.

D'AUTORISER Monsieur le président ou son représentant à signer la convention à venir.

D'INSCRIRE la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 mai 2011	<u>Affiché le :</u> 02 mai 2011